

## PROCES VERBAL DE SÉANCE DU MARDI 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 06 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

**Conseillers en exercice : 15    Conseillers présents : 11    Absents : 4    Pouvoir : 2    Votants : 13**

**PRÉSENTS :** Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Claire BELLANGER, Elsa RONSHEIM, Betty THÉODET, Bernadette CATRIN, Marilène CHARTRAIN, Catherine QUESNOT et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Christian RABUSSEAU, Hervé CHAPU.

**ABSENTS SANS POUVOIR :** Mme Sandrine PLAZA, Mme Barbara FERGUSON.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :** M Jean-François PAIN avec pouvoir à M le Maire, Alain JACQUES avec pouvoir à Claire BELLANGER.

Mme Marilène CHARTRAIN a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 02/12/2022.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

- **2022-055 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/11/2022.**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 08 Novembre 2022 est approuvé à la majorité des présents et pouvoir, à savoir : 0 voix Contre, 1 abstention (M JF Pain) et 12 voix Pour.

- **2022-056 : Participation à la sortie scolaire d'un élève de la commune**

Monsieur le Maire présente une nouvelle demande :

- De Mme Jusselme pour le séjour linguistique de sa fille Emma Jusselme en Allemagne du 20 au 25 novembre 2022

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal accepte à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.JF Pain)**

**D'accorder** une participation de 50 € pour cet élève.

**Dit** que cette somme sera à inscrire au budget primitif 2023.

- **2022-057 : Sollicitation subvention 2023 auprès du département**  
**FDSR – Choix devis travaux voirie 2023**

M le Maire informe que M Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire a reconduit pour 2023 le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) destiné aux communes de moins de 2000 habitants.

**Vu** les opérations d'investissement éligibles en 2023

**Vu** le devis VERNAT TP n° D22120 d'un montant HT de 54 530.70 € concernant la réfection de la voirie de la rue du Château.

**Vu** le devis COLAS n° OF-2015050037-0491 d'un montant HT de 65 786.87 € concernant la réfection de la voirie de la rue du Château.

**Vu** le devis VERNAT TP n° D22075 d'un montant HT de 45 144.85 € concernant la réfection de diverses voiries communales.

Vu le devis COLAS n° OF-2015050037-0490 d'un montant HT de 33 895.90 € concernant la réfection de de diverses voiries communales.

**Considérant** la nécessité de réfection de multiples routes très dégradées

**Considérant** le rapport de la commission voirie.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 12 voix Pour et 1 Abstention (JF Pain)**

**Accepte** le projet 2023 de « Réfection de la voirie communale »

**Accepte** de solliciter au titre de l'année 2023 le Fonds Départemental de Solidarité Rurale FDSR au titre de l'enveloppe « socle » et de l'enveloppe « projet » pour l'Opération de « Réfection de la voirie communale » estimée à un montant total HT de 99 675.55 €, dont 20% seront financés par les fonds propres de la commune.

**Retient** le devis VERNAT TP n° D22075 d'un montant HT de 45 144.85 € concernant la réfection de diverses voiries communales.

**Retient** le devis VERNAT TP n° D22120 d'un montant HT de 54 530.70 € concernant la réfection de la voirie de la rue du Château.

**Autorise** M le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de fonds ainsi que les devis énumérés ci-dessus.

**Dit** que les crédits nécessaires devront être inscrits au BP2023.

- **2022-058 : Sollicitation subvention 2023 auprès de l'Etat – DETR - Choix devis Ets**

L'église Saint-Hippolyte aurait nécessité des travaux de réfection de la voûte, de la sacristie et de certains murs de soutènement mais les devis n'étant pas été reçus dans les délais pour déposer le dossier auprès des services de l'Etat, ceux-ci seront reportés en 2024. Cela laissera le temps nécessaire au bureau d'étude d'établir son rapport d'étude du sol.

- **2022-059 : Décisions modificatives avant clôture budgétaire 2022**

En cas de besoin, le Maire est autorisé à établir une ou plusieurs DM en cas de manquement de crédits qui pourraient survenir sur certains chapitres d'ici la clôture budgétaire 2022

**Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)**

- **2022-060 : Cadeau départ à la retraite Cantinière**

M le Maire rappelle que Mme Joubert sera en retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 mais devrait pouvoir partir dès la semaine 12 suite à son solde de congés payés et sollicite des idées cadeaux pour son futur départ.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal accepte à 12 voix Pour et 1 Abstention (M. JF Pain)**

**D'accorder** à Madame Micheline JOUBERT un chèque cadeau de 1000 € à utiliser au sein de l'Agence de voyages SALAUN de Loches.

**Dit** que cette somme sera à inscrire au budget primitif 2023 article 6257.

Celui-ci lui sera remis lors de son pot de départ qui sera organisé semaine 12 en la salle de la Chapelle.

- **2022-061 : Mise en place d'une participation financière 2023 à Mutuelle Santé Labellisé des agents**

L'obligation de mise en place au sein des collectivités n'étant qu'au 01/01/2026, ce point est reporté à un conseil ultérieur.

- **2022-062 : Choix devis divers**

Le devis Frédéric CARTON n°DE060848 d'un montant de 1750.98 € pour la rénovation du pont de Rigny est **Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)**

Les crédits seront à inscrire au BP2023

- **2022-063 : Demande de M. VERDIER Guillaume**

M. Guillaume Verdier a besoin pour son réseau d'irrigation, de poser un tuyau souterrain sur la parcelle communale référencée ZN11 sis lieu-dit « Les Vanneaux ». Il sollicite l'accord et la signature d'une servitude de passage. Les travaux seront entièrement réalisés par ses soins.

**Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)**

- **Questions diverses/informations :**

- **Prochain conseil municipal :** Il se tiendra le jeudi 02 mars 2023 à 20h00 sous réserve de changement.
- **Gazette 2022 :** Le prochain exemplaire sortira début 2023. La commission prévoit de se réunir le mardi 20/12 à 17h30 en mairie.
- **Commission Finances :** Elle prévoit de se réunir les lundis 9 et 30 janvier à 19h15.
- **Repas de Noel :** il aurait lieu le jeudi 15/12 salle des Lilas, les élus désireux d'y assister doivent s'inscrire auprès du secrétariat avant le 10/12, le prix par personne est fixé à 4.77 €
- **Pot de Noel :** Il se tiendra le vendredi 16 décembre à 17h30 salle du Conseil.
- **Base adressage avec La Poste :** M le Maire et Martine Czapek-Thinselin ont rencontré les personnes de La Poste en charge de ce service. La mairie doit leur transmettre le fichier Excel de ses habitants à jour et ils se chargent ensuite de transmettre les données aux différents prestataires IGN, Tom-Tom, Google...afin que les coordonnées GPS soient actualisées aux nouvelles adresses en vigueur.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h45**

**Le Maire,  
Patrick PASQUIER**



**La secrétaire  
Marilène CHARTRAIN**

